

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00414

**APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AMENAGEMENT DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131
Nombre de présents : 79
Nombre de pouvoirs : 22
Nombre de voix : 101

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Jennifer BONJOUR, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLOIN, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 10 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160720-D20160041410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161010

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Vincent BONY donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Michèle BISACCIA, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER,
Mme Babette LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Joelle RICARD, Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS,
M. Daniel TORGUES, M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Nadia SEMACHE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS

Le barrage de Lavalette a été identifié comme l'un de ces 507 captages sur la base du critère stratégique de la ressource (importance de la population desservie), puisque le complexe de barrages du Lignon alimente en permanence ou en secours près de 430 000 usagers de la Haute-Loire et de la Loire.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'aire d'alimentation du barrage a été arrêtée et le maître d'ouvrage se doit de réaliser un programme d'action visant à protéger la qualité des eaux des pollutions diffuses.

En 2012, pour conduire ce programme d'action, la Ville de Saint-Etienne (alors compétente) s'était rapprochée du SICALA qui portait les contrats de rivière sur le territoire. Un contrat territorial a été établi pour une durée de 5 ans et d'un montant global de 4 797 078 €. Par délibération du 30 avril 2012, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Etienne a décidé de participer à cette démarche pour un montant de 177 702 € HT mais uniquement sur les actions visant à améliorer ou préserver la qualité de l'eau (autres que celles inhérentes au contrat de rivière).

Cette démarche est soutenue par :

- l'Agence de l'eau Loire Bretagne à hauteur de 1 829 839 €,
- le Département de la Haute-Loire pour un montant de 636 819 €,
- l'ex Région Auvergne à concurrence de 316 509 €.

Au titre des 4 premières années du contrat, la Ville de Saint-Etienne a participé au financement des actions engagées pour un montant cumulé de 111 033,50 €.

Chaque année le programme d'action, établi sous forme de convention, est soumis à la validation des organes délibérants des collectivités ou organismes participant à son financement. Suite au transfert de la compétence eau potable à la Communauté Urbaine, il est désormais du ressort du Conseil de Communauté de se prononcer sur le programme 2016-2017 constituant la cinquième et ultime année du contrat territorial.

Cette convention inclut des actions pour :

- étudier et améliorer le fonctionnement du plan d'eau de Lavalette,
- restaurer la ripisylve et renaturer et stabiliser les berges par génie végétal du Lignon et de ses affluents à l'amont du barrage,
- animer, communiquer et suivre le bon déroulement du Contrat Territorial,
- évaluer l'impact des différentes actions réalisées sur l'ensemble du contrat.

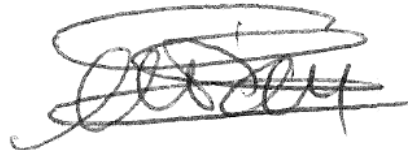
Ces actions sont évaluées à 551 617 €, et la participation de la Communauté Urbaine à 64 085 € (conduisant à une participation totale de 175 118,50 €).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **accorde au SICALA un montant maximum de 64 085,00 € et approuve la convention à intervenir avec le SICALA pour la cinquième et dernière année du contrat territorial,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention liant la Communauté Urbaine au SICALA pour la dernière année du contrat territorial du Haut-Lignon.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU